

A.D.R.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 23 JUIN 2026

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 94.999 euros de la façon suivante :

-Au compte « **autres réserves** » pour..... 94.999 euros

Conformément à la Loi, l'associé unique rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31.12.2024 : aucun dividende
- exercice clos le 31.12.2023 : un dividende de 124.000 euros
- exercice clos le 31.12.2022 : un dividende de 190.000 euros

Extrait certifié conforme

Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Représentée par Nico VAN BEVER

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2026

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		59287 GUESNAIN	
Numéro SIRET* 47772978400017		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2025			31/12/2024
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaire	AF	AG	27 816	472
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	599 900	599 900
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Immo. incorp. en cours et av. et acptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	15 302	6 070
M	Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	AS	105 937	14 814
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	141 686	232 241
P	Immobilisations en cours, av. et acpte	AV	AW		
B	Participations	CS	CT	670	668
I F	Titres immobilisés de l'act. de portef.	CU	CV		
L I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
I N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
S	Prêts	BF	BG		
E	Autres immobilisations financières *	BH	BI	15 812	7 386
TOTAL (II)		BJ	BK	290 741	861 551
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	266 277	176 442
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	373 010	311 085
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	75 039	52 942
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres)	CD	CE		251 475
I	Disponibilités	CF	CG	398 265	234 502
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 888	4 081
R	TOTAL (III)	CJ	CK	1 118 479	1 030 526
E	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conv. actif et diff. d'éval. (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	290 741	1 892 077
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop.*		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2026

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	975 310	897 657
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 999	77 652
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 079 108	984 110
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Autres fonds propres	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	168 308	278 722
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	594 767	553 752
	Dettes fiscales et sociales	DY	117 772	75 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Instrument financier à terme	D1		
	Autres dettes	EA		141
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	880 847	907 967
	Ecart de conversion passif et différence d'évaluation*	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 959 956	1 892 077
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	787 737	740 610
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	608	558

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste et virements de poste à poste 3		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL I				KD	627 953	KE		KF		
C	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP	19 958	KQ		KR	26 887	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3				KS	110 710	KT		KU	7 100	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagermts div*				KV	34 396	KW		KX	2 345	
		- Matériel de transport*				KY	251 230	KZ		LA		
		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	33 801	LC		LD	1 357	
		- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG		
L	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
E	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
S	TOTAL III					LN	450 095	LO		LP	37 689	
F	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
I	Autres participations					8U	668	8V		8W	2	
N	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
N	Prêts et autres immobilisations financières					1T	7 386	1U		1V	8 426	
	TOTAL IV					LQ	8 054	LR		LS	8 427	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	1 086 101	OH		OJ	46 116	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise en équivalence 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				LV		LW	627 953	1X		
C	Terrains					LX		LY		LZ		
	Constructions	- Sur sol propre				MA		MB		MC		
		- Sur sol d'autrui				MD		ME		MF		
		- Instal. générales, agencement et aménagement des constructions				MG		MH	46 845	MI		
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MJ		MK	117 810	ML		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements				MM		MN	36 740	MO		
		- Matériel de transport				MP		MQ	251 230	MR		
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier				MS		MT	35 159	MU		
		- Emballages récupérables et divers				MV		MW		MX		
L	Immob. corporelles en cours	MY				MZ		NA		NB		
E	Avances et acomptes	NC				ND		NE		NF		
S	TOTAL III					NG		NH	487 784	NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)					0U		M7		0W		
I	Autres participations					0X		0Y	670	0Z		
N	Autres titres immobilisés					2B		2C		2D		
N	Prêts et autres immob. financières					2E		2F	15 812	2G		
	TOTAL IV					NJ		NK	16 481	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OK		OL	1 132 218	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2025
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SAS ADRC Néant *						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*										
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles	PE	27 581	PF	235	PG		PH	27 816				
TOTAL I	RK	27 581	RM	235	RN		RO	27 816				
Terrains	PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	13 888	PW	1 414	PX		PY	15 302				
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	95 896	QA	10 042	QB		QC	105 937				
- Installations générales, agencements et aménagements	QD	27 095	QE	1 154	QF		QG	28 248				
immob. - Matériel de transport	QH	33 390	QI	50 363	QJ		QK	83 753				
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26 702	QM	2 983	QN		QO	29 685				
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II	QU	196 970	QV	65 955	QW		QX	262 925				
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	224 551	OP	66 190	OQ		OR	290 741				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobiliat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst. gales., agenc. & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat. bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR				

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant				*	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
P R V R	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T	TA		TB		TC
	Prov. pour investissements	3U	TD		TE		TF
	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK		IL		IM
Autres prov. réglementées (1)		3Y	TP		TQ		TR
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU
R I S & C H A R	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Prov. pr renouvelmt des immob.*	5F	5H		5J		5K
	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP		EQ		ER
	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S		5T		5U
	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II		5Z	TV		TW		TX
D E P R E C I A T	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
	sur - corporelles	6E	6F		6G		6H
	immobilisations - titres mis en équ.	02	03		04		05
	- titres de participat°	9U	9V		9W		9X
	- autres immob fin (1)*	06	07		08		09
	sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U	32 406	6V	32 406	6W
	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III		7B	32 406	TY	32 406	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	32 406	UB	32 406	UD
Dont dotations et reprises			UE		UF		
- d'exploitation			UE		UF		
- financières			UG		UH		
- exceptionnelles			UJ		UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise :		SAS ADRC				Néant		*
-------------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	15 812	UV		UW	15 812
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	15 158	15 158			
	Autres créances clients		UX	357 851	357 851			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	471	471			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	74 568	74 568			
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
		Divers	VP					
	Groupes et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR					
	Charges constatées d'avance		VS	5 888	5 888			
TOTAUX		VT	469 748	VU	453 937	VV	15 812	
RE NV OI	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z							
		Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	VG	608	608		93 110			
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH	167 700	74 590					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	594 767	594 767					
		Personnel et comptes rattachés	8C	43 339	43 339					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	28 266	28 266					
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 623	6 623						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 384	38 384						
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 160	1 160						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	8J							
		Groupes et associés (2)	VI							
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre	8K							
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ							
		Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY	880 847	VZ	787 737	93 110				
RE NV OI	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032					
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	110 334						
(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL								

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2025	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA	94 999		
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF	754		
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										W			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA			
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WI			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)										XX			
Amendes et pénalités										WJ	35		
Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)										XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	27 807		
Quote-part										WL			
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										L7			
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI										K7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)										SW			
Zone d'ent.* (act. exo.)										M8			
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro													
Dont :													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	128 229		
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes										WU			
Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *										WV			
nettes - imposées aux taux de 0%										WH			
- imposées aux taux de 19 %										WP			
à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW			
long terme - imputées sur déficits antérieurs										XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
différées										WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XA			
Régime des sociétés mères et des filiales* : (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										ZX			
Produit net des act* et parts d'intérêts :										ZY			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)										XD			
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										XF			
Mesures													
Majoration d'amortissement *													
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										L2			
Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)										L5			
d'incitation													
France Ruralités Revitalisation										OV			
Sociétés d'investissements immo.										K3			
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)										0V			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)										1F			
Zone de revitalisation rurale (44)										PC			
Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)										PP			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)													
dont déd. except. (art 39 decies)										ZI			
Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)													
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)													
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH			
III. RESULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation										XI	128 229		
bénéfice (I moins II)													
des déficits reportables :													
déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)													
RESULTAT FISCAL										XN	128 229		
BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XO			

N° 2058-B 2026

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		77 652			
	Prélèvements sur les réserves	0E					
	TOTAL I	0F		77 652			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD		77 652			
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		77 652		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ		9 605	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT		2 506	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	29 645	XQ	101 495	92 646
	achats et charges	- Personnel extérieur de l'entreprise		YU	655		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	47 429	29 665	
	externes	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	223 566	211 958
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	373 145	336 775	
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	3 742	12 867	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	11 212	6 469
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	14 954	19 336	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	454 406	417 647		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	448 619	407 509		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2025)*			OB	392 932		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*			ZK	%	%	
	La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
					PV à 19%	JM	
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
					PV à 19%	JP	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ	
Travailleurs indépendants	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif) (ne pas mettre le signe -)			JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)			JT			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2026

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-		-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ^{er} et	N-4				
	1 ^{er} quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		★	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2026

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant					*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	14,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	7 001 039	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Total 1	OX	7 001 039	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	89 835	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	89 835	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	6 090 792	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	177 299	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	6 268 091	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	822 784
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	822 784
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

SAS ADRC
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE

59287 GUESNAIN

DOSSIER DE GESTION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025